

les allocations aux anciens combattants. La marine marchande était tout de même notre quatrième arme; à mon avis, elle n'a pas reçu la considération qu'elle mérite.

Les deux derniers bills dont j'ai fait mention n'ont pas encore été adoptés, la discussion ayant en effet été interrompue de façon que nous puissions reprendre le débat sur l'Adresse.

Je me suis arrêté très longuement à ce qu'a fait le Parlement jusqu'ici pour démontrer que le gouvernement a effectivement réalisé la plus grande partie du programme dont il est question dans le discours du trône et que sont tenues les promesses faites à la population. Les lois adoptées jusqu'ici permettront de mettre entre les mains de nos concitoyens des centaines de millions de dollars, qui seront essentiellement consacrés à l'alimentation, au logement, au vêtement et aux autres besoins essentiels de l'homme. Cet argent rapportera des avantages à tous les secteurs de notre économie, il entraînera directement une recrudescence des affaires dans tous les coins de notre pays.

Ces questions sont d'un intérêt vital pour la circonscription de Vancouver-Sud que j'ai l'honneur de représenter. Les milliers de personnes âgées qui l'habitent bénéficieront des mesures dont je viens de parler. Des milliers d'anciens combattants approuveront que le gouvernement ait reconnu la dette qu'il a envers eux et que, en modifiant les lois qui les concernent, nous nous soyons si étroitement conformés aux vœux de leur propre organisation, la Légion canadienne.

La prospérité de ma circonscription est fonction de celle de la Colombie-Britannique dans son ensemble, qui à son tour dépend largement, à cet égard, de notre industrie forestière. Les 150 millions dégagés par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement fourniront ici un appoint utile. Il faut pourtant faire plus. Il faut favoriser davantage la construction de maisons d'habitation dans notre pays. Je voudrais qu'on étende les dispositions de la loi nationale sur l'habitation de façon à réduire le montant du premier versement et à assimiler au prix d'achat les appareils essentiels tels que réfrigérateurs, cuisinières et machines à laver. S'il en était ainsi, l'accélération de la construction de maisons d'habitation rapporterait des avantages immenses non seulement à l'industrie du bois de la Colombie-Britannique, mais encore aux industriels ontariens ou québécois.

Un jeune ménage à ses débuts ne saurait mieux faire que de s'acheter une maison. C'est la vie de famille qui constitue la pierre angulaire de notre vie sociale et il faut faire en sorte que le citoyen ordinaire puisse

s'acheter une maison où élever sa famille convenablement. Pour toutes sortes de raisons, les jeunes ménages ne peuvent pas toujours se construire une belle maison neuve et rares sont ceux qui peuvent faire les économies nécessaires pour acheter des maisons déjà construites. Il leur est donc indispensable, dans bien des cas, d'emprunter sur deuxième hypothèque à des taux d'intérêt inouïs, si on songe à la prime qu'ils ont ordinairement à verser pour obtenir un prêt. Il n'est pas rare que l'on consente une deuxième hypothèque de \$4,000 à 7 p. 100 d'intérêt, mais il se peut que l'emprunteur ne reçoive que \$3,000 ou moins. On devrait étendre la portée de la loi nationale sur l'habitation à l'achat de maisons de ce genre moyennant un premier paiement raisonnable et à des taux d'intérêt raisonnables.

La mise en valeur du Columbia est placée haut dans notre programme de mise en valeur de nos ressources naturelles et nous aimerions qu'on y donne suite aussi rapidement que possible, mais, étant donné qu'il s'agit de deniers publics, cette entreprise devrait être sous la maîtrise de la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique. Cela n'empêche pas cette commission de vendre des tranches de l'énergie produite à des sociétés d'électricité privées. Nous croyons qu'il convient mieux de donner suite à cette entreprise plutôt qu'à celle du Fraser, parce que nous devons protéger notre saumon, source d'aliments que Dieu nous a donnée et qui sera inépuisable, si nous ne la détruisons pas sciemment pour combler pendant une courte période de temps une insuffisance d'énergie. Il ne doit y avoir aucun aménagement hydro-électrique sur les cours d'eau importants pour le saumon. Le Columbia et d'autres cours d'eau qu'on peut aménager sans nuire à nos pêcheries nous permettront d'attendre jusqu'à ce qu'on puisse exploiter de façon rentable des usines d'énergie nucléaire.

Ce jour n'est pas aussi loin que certains peuvent le penser. La *British Columbia Electric Company* a adjugé les premiers contrats d'aménagement d'une usine d'énergie thermique de \$1,200,000, mais cette usine est conçue de façon à pouvoir éventuellement servir de centrale atomique.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que c'est une société britannique qui a obtenu, en concurrence avec des sociétés des États-Unis, de la Suisse et de l'Allemagne, la commande de 6 turbo-génératrices évaluées à 25 millions de dollars pour cette nouvelle usine de la *British-Columbia Electric Company*. Nous de l'Ouest avons toujours été conscients de la nécessité d'accroître les importations de